

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-4

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	2 200 825
Diplomatie culturelle et d'influence	0	1 562 940
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	2 920 742
Présidence française du G7	0	0
TOTAUX	0	6 684 507
SOLDE	-6 684 507	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2019, le présent amendement procède à une minoration de 6 684 507 € des autorisations

d'engagement et de 6 684 507 € des crédits de paiement de la mission « Action extérieure de l'État ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 2 200 825 € en autorisations d'engagement et de 2 200 825 € en crédits de paiement du programme « Action de la France en Europe et dans le monde » ;
- une minoration de 1 562 940 € en autorisations d'engagement et de 1 562 940 € en crédits de paiement du programme « Diplomatie culturelle et d'influence » ;
- une minoration de 2 920 742 € en autorisations d'engagement et de 2 920 742 € en crédits de paiement du programme « Français à l'étranger et affaires consulaires ».